



www.journalumali.com

Journal du Mali

L'hebdo

N°565 du 26 février au 4 mars 2026

AES

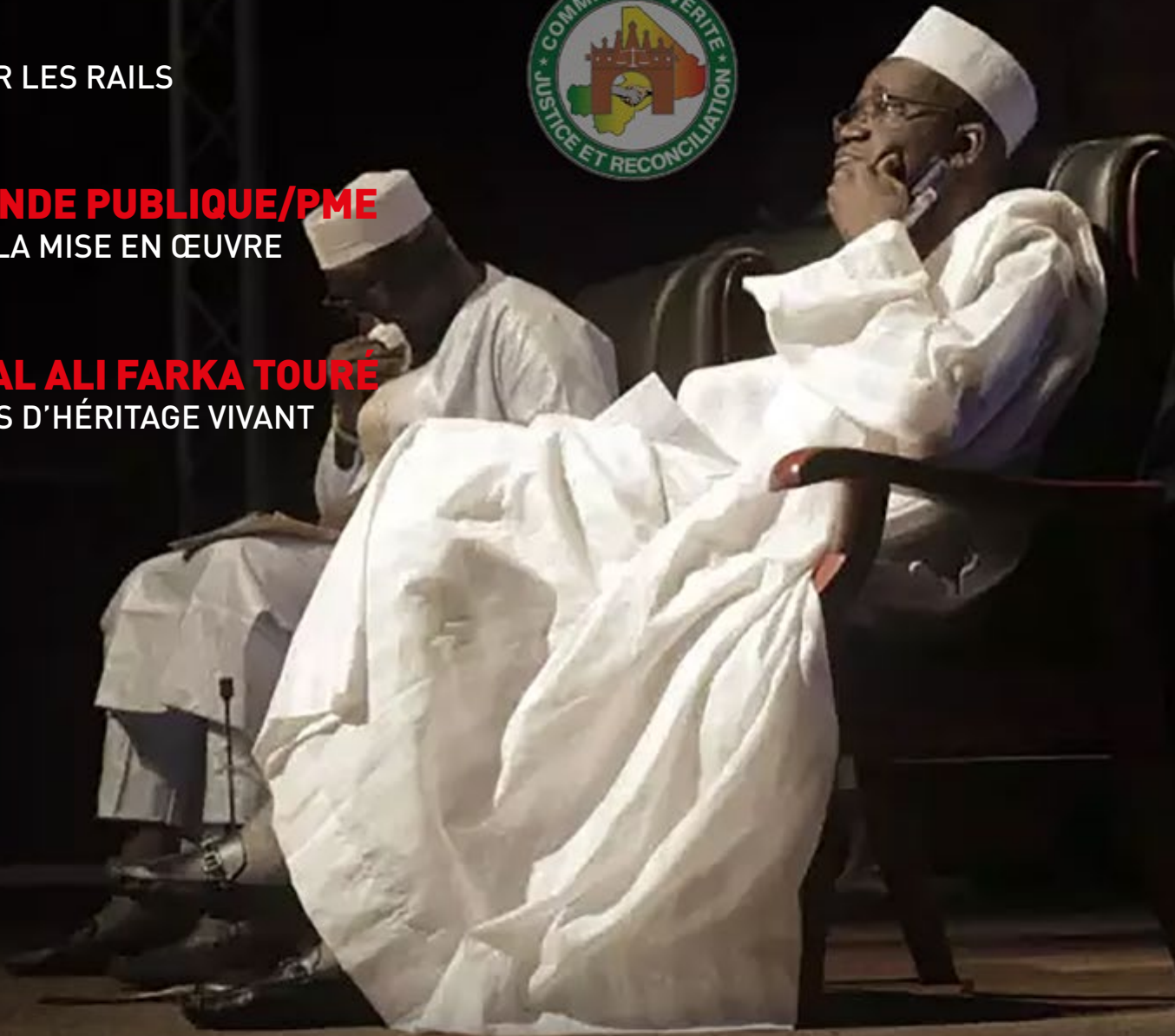
L'AN II SUR LES RAILS

COMMANDE PUBLIQUE/PME

CAP SUR LA MISE EN ŒUVRE

FESTIVAL ALI FARKA TOURÉ

VINGT ANS D'HÉRITAGE VIVANT



RAPPORT DE LA CVJR

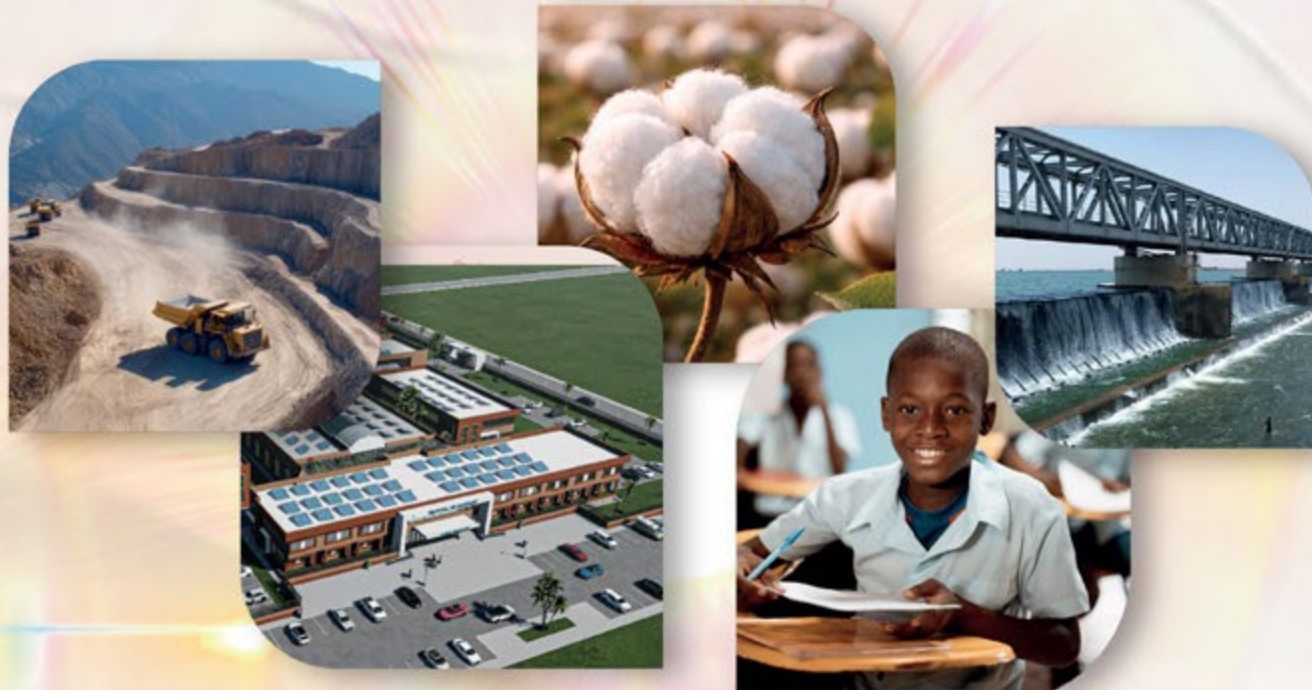
SILENCE D'ÉTAT

Après huit années de travaux et plus de 30000 dépositions, le rapport final de la CVJR remis aux autorités en décembre 2022 n'a toujours pas été publié, laissant en suspens une étape essentielle du processus de vérité et de réconciliation.

GRATUIT

Ne peut être vendu

INVESTISSEZ EN TOUTE CONFIANCE POUR UN MALI FORT ET PROSPÈRE



EMPRUNT OBLIGATAIRE PAR APPEL PUBLIC À L'ÉPARGNE

« ÉTAT DU MALI 6,55% 2026-2036
ÉTAT DU MALI 6,35% 2026-2033 »

MONTANT
TOTAL
100
MILLIARDS
DE FCFA

PÉRIODE DE SOUSCRIPTION
DU 16 AU 27 FÉVRIER 2026

ÉMISSION A

Montant 70 milliards de FCFA
Taux 6,55%
Maturité 10 ans
Différé 3 ans

ÉMISSION B

Montant 30 milliards de FCFA
Taux 6,35%
Maturité 7 ans
Différé 3 ans

REPRÉSENTANT DE L'ÉMETTEUR
TRÉSOR PUBLIC DU MALI



ARRANGÉUR
ET CHAP DE FIL



CO-CHEFS
DE FIL



AFRICABOURSE - AFRICAINE DE GESTION ET D'INTERMEDIATION - BIC FINANCIAL SERVICES - SGI BENIN - UNITED CAPITAL FOR AFRICA - CORIS BOURSE - SBIF - SA2IF - BOA CAPITAL SECURITIES - AFRICAINE DE BOURSE - NSIA FINANCE - ATLANTIQUE FINANCE
- BIC-BOURSE - BNI FINANCE - EDC INVESTMENT CORPORATION - HUDSON & CIE - PHOENIX CAPITAL MANAGEMENT - SOGEBOURSE - BRIDGE SECURITIES - BSG CAPITAL - MAC AFRICAN SGI - SIRUS CAPITAL - ORAGROUP SECURITIES - SGI MALI/SA CHEF DE
FILE DE L'OPERATION - CIFA BOURSE - GLOBAL CAPITAL - SGI NIGER - ABCO BOURSE - CGF BOURSE - EVEREST FINANCE - IMPAXIS SECURITIES - FINANCE GESTION ET INTERMEDIATION (FGI) - INVICTUS CAPITAL FINANCE - SGI TOGO - IFI - GEX CAPITAL

L'original de la présente note d'information de l'opération a été enregistrée par
l'Autorité des Marchés Financiers de l'Union Monétaire Ouest Africaine (AMF-UMOA) sous les numéros EE/26-03 et EE/26-04 en date du 10 février 2026.

ÉDITO

Le poids des prix

En plein mois de Ramadan, de nombreux foyers ressentent la pression des dépenses quotidiennes sur leurs épaules. Des denrées comme le riz, le sucre, le lait, l'huile ou la viande sont présentes sur les marchés, mais leurs prix pèsent lourdement sur des budgets déjà fragiles. Pour beaucoup de ménages, cette période spirituelle devient aussi un exercice d'équilibre financier parfois difficile à gérer. Les autorités annoncent des mesures pour sécuriser l'approvisionnement et rassurent sur la disponibilité des produits. C'est ainsi que des stocks sont constitués, des réunions sont tenues avec les opérateurs économiques et que les chiffres avancés témoignent des efforts réels consentis. Pourtant, sur le terrain, la question qui revient n'est pas celle de la présence des denrées, mais celle de leur accessibilité. Les commerçants invoquent les coûts logistiques, les fluctuations des marchés internationaux ou les contraintes sécuritaires. Certes, ces réalités existent. Mais la répétition des hausses, surtout pendant les périodes de forte consommation, nourrit un sentiment d'incompréhension chez les consommateurs, notamment parmi les plus modestes. De nos jours, alors que de nombreux Maliens vivent avec des revenus irréguliers, la moindre augmentation se répercute immédiatement sur le panier alimentaire. D'où la nécessité de mesures comme renforcer les contrôles, améliorer la transparence sur les marges et envisager des mécanismes comme des boutiques témoins encadrées par l'État. Ces initiatives pourraient contribuer à stabiliser les prix et à restaurer la confiance. Si la disponibilité est essentielle, l'accessibilité l'est tout autant pour préserver la cohésion sociale durant cette période de solidarité et de partage.

MASSIRÉ DIOP

LE CHIFFRE

618

C'est le chiffre en GW de la capacité solaire installée sur le continent africain en 2025, soit une augmentation de 17 % par rapport à 2024.

ILS ONT DIT...

« Face à l'évolution constante des défis migratoires, il est crucial d'anticiper et de renforcer nos interventions, afin que notre pays porte une voix sahélienne responsable dans les instances multilatérales ». **Mossa Ag Attaher, ministre des Maliens établis à l'extérieur et de l'intégration**, lors du dialogue institutionnel entre l'OIM et le ministère, le 24 février 2026.

« De tout temps, nous nous sommes battus pour que tous les marchés de Bamako soient érigés en bâtiments répondant aux critères de véritables centres commerciaux, comme dans les pays voisins ». **Cheick Oumar Sacko, président du syndicat national des commerçants détaillants du Mali**, le 25 février 2026.

RENDEZ-VOUS

26 février - 1er mars 2026 :

Éliminatoires Mondial de basket-ball 2027, Égypte

3 - 5 mars 2026 :

Africa Energy Indaba, Cape Town, Afrique du Sud

8 mars 2026 :

Célébration de la Journée internationale de la femme, Bandiagara

13 mars 2026 :

Concert de l'artiste Lil Z, CICB

UN JOUR, UNE DATE

26 février 2001 : les talibans détruisent les statues de Bouddha en Afghanistan, considérées comme des idoles. Ces statues, vieilles de 1 500 ans, étaient classées au patrimoine mondial de l'UNESCO.



Madiou Simpara, seul candidat en lice, a été réélu le 23 février 2026 à la tête de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Mali (CCIM) pour un nouveau mandat (2026-2031).



Les généraux **Néma Sagara** et **Abass Dembélé** figurent parmi les 11 officiers dont la radiation a été définitivement confirmée par la Cour suprême le 20 février 2026, dans une affaire liée à des faits qualifiés de complot contre la sûreté de l'État.

LA PHOTO DE LA SEMAINE



Dans la nuit du 23 au 24 février 2026, un incendie s'est déclaré sur un poste stratégique de la société de gestion de l'électricité de Manantali, provoquant une perturbation importante dans la fourniture de l'électricité à Bamako.

Donnez votre avis
sur **Journal du Mali**

CVJR : LE RAPPORT À L'ÉPREUVE DE LA PUBLICATION

Après huit années de travaux et plus de 30 000 dépositions, le rapport final de la Commission Vérité, Justice et Réconciliation, remis aux autorités en décembre 2022, demeure inédit. Document clé de la justice transitionnel, son absence de publication laisse en suspens un processus pourtant essentiel pour la mémoire, la vérité et la réconciliation nationale.

MASSIRÉ DIOP

Créée en janvier 2014 dans un contexte national marqué par des crises successives et de graves violations des droits humains, la Commission Vérité, Justice et Réconciliation avait pour mandat d'examiner les faits survenus de l'Indépendance à la période contemporaine. Dépourvue de pouvoir juridictionnel, elle était chargée d'établir la vérité, de reconnaître les victimes, d'identifier les responsabilités institutionnelles et de formuler des recommandations en matière de réparations et de réformes structurelles. Durant huit années, la commission a organisé des audiences publiques, conduit des investigations et recueilli des témoignages à Bamako, dans les régions et auprès de la diaspora. Les missions ont couvert la quasi-totalité des régions administratives, y compris celles anciennement affectées par les conflits. À la clôture de son mandat, elle faisait état de plus de 30 000 dépositions enregistrées. Ce volume témoigne de l'ampleur des attentes exprimées. La transmission du rapport aux autorités, en décembre 2022, a marqué l'achèvement formel de la phase d'enquête. Les témoignages recueillis portent sur des violations graves commises sur plusieurs décennies.

Travail accompli La question porte désormais sur la portée institutionnelle de ce rapport et sur sa place dans la dynamique de réconciliation engagée. Un ancien membre de la commission, ayant requis l'anonymat, considère que la publication constitue l'aboutissement logique du travail réalisé. À ses yeux, un rapport de Commission Vérité ne

saurait être réduit à un simple document administratif. Il formalise la reconnaissance des violations établies, inscrit les souffrances des victimes dans une mémoire institutionnelle et encadre les recommandations relatives aux réparations et aux réformes. Les audiences publiques diffusées à la télévision ont représenté un moment central de cette reconnaissance. Toutefois, sans publication du rapport final, la dimension collective et pédagogique du processus demeure incomplète.

Les piliers de la justice transitionnelle Plusieurs spécialistes de la justice transitionnelle insistent sur la place centrale du document final dans l'architecture globale du processus. Bernard Anoumo Dodji Bokodjin, expert en justice transitionnelle et consultant en droits de l'Homme et gouvernance, qualifie le rapport final de document fondamental, le plus important qu'une commission puisse produire au cours de son mandat. Il le décrit comme « la Bible pour le pays qui a enclenché le processus pour se réinventer et se projeter vers l'avenir ».

Ne pas publier le rapport porte atteinte au droit à la vérité, au droit à la justice, au droit à la réparation et au droit à la garantie de non-répétition.

Selon lui, le rapport matérialise les quatre piliers de la justice transitionnelle. Il rend compte du travail accompli, identifie les violations des droits humains constatées, précise les auteurs et les victimes, décrit les circonstances et met en lumière les responsabilités. Il constitue également, à ses yeux, un véritable diagnostic institutionnel des crises traversées.



5^{ème} audience publique de la CVJR au CICB le 11 juin 2022 en présence des ministres de la Réconciliation et de la Justice.

Sans publication, affirme-t-il, la vérité ne peut être pleinement connue et les solutions adaptées ne peuvent être formulées sur une base consolidée. Le rapport revêt également une dimension judiciaire. Il dresse un état des lieux des crimes graves et imprescriptibles, permettant aux autorités compétentes d'apprécier les procédures susceptibles d'être engagées. Il sert en outre de fondement aux politiques de réparation destinées aux victimes identifiées. Sans publication, interroge-t-il, comment

de la République et à prévenir la reproduction des violations. En l'absence de publication, explique Bernard Bokodjin, la société civile et les citoyens ne disposent d'aucun instrument pour suivre et évaluer leur mise en œuvre. Il estime que cette situation porte atteinte au droit à la vérité, au droit à la justice, au droit à la réparation et au droit à la garantie de non-répétition. Le droit à la vérité est d'ailleurs reconnu dans les standards internationaux applicables aux violations graves des droits humains.

Favoriser la paix Dans une approche plus strictement juridique, Aguibou Bouaré, ancien Président de la Commission nationale des droits de l'Homme, inscrit la question dans le cadre normatif de la justice transitionnelle. Il rappelle qu'une Commission Vérité s'intègre dans un dispositif destiné à favoriser la paix et la cohésion sociale à l'issue de périodes de conflit, chaque

REPÈRES

Janvier 2014 :
création de la CVJR

Dépositions : **+30 000**

Décembre 2022 :
rapport transmis

commission étant instituée par un texte fixant son organisation et son fonctionnement. En principe, observe-t-il, les Commissions Vérité produisent et publient un rapport au terme de leur mission, dans le respect des lois en vigueur, notamment celles relatives au secret de l'instruction lorsque des procédures judiciaires sont en cours. L'ordonnance de janvier 2014 portant création de la CVJR malienne ne prévoit pas expressément une obligation formelle de publication. Toutefois, la commission sud-africaine, dont la CVJR s'est inspirée, a rendu public son rapport final à l'issue de son mandat. Au regard des objectifs assignés à la commission - rétablir la vérité sur les crimes commis, établir les responsabilités

et proposer des mesures de réparation - il estime que les victimes peuvent légitimement attendre un rapport ou, à tout le moins, un bilan public. Dans l'ignorance de son contenu, le droit à la vérité se trouve fragilisé, et avec lui le droit à la justice et à la réparation. S'agissant de la transition vers les mécanismes de réparation annoncés, il rappelle que les dispositifs de justice transitionnelle sont par nature temporaires et appelés à transmettre leurs conclusions à des mécanismes juridictionnels ou non juridictionnels. Rien ne s'opposait juridiquement à ce que la commission conduise elle-même la mission de réparation au regard des objectifs fixés par sa loi de création. Le choix d'opter pour une nouvelle structure dédiée aux réparations n'est pas en soi contestable, mais la publication du bilan devrait, selon lui, précéder l'opérationnalisation complète d'un tel mécanisme, appelé à prendre le relais.

Justice symbolique et cohésion sociale La réflexion s'étend également à la cohé-

sion sociale et à la stabilité institutionnelle. Analyste des dynamiques de gouvernance et des processus de réconciliation nationale, Alassane Maïga estime que la publication du rapport constitue une forme de justice symbolique pour les victimes. Elle met en lumière les défaillances ayant rendu les abus possibles et ouvre la voie à la mise en œuvre des recommandations nécessaires à un processus de réconciliation abouti. Un rapport remis mais non rendu public, souligne-t-il, ne peut produire pleinement les effets attendus en matière de cohésion sociale. La non-publication risque d'entraîner une perte de crédibilité du processus et d'affaiblir la confiance des victimes envers l'État. Elle peut également nourrir un sentiment d'inachèvement au sein de l'opinion. Dans les contextes sahéliens marqués par des tensions persistantes, la transparence institutionnelle constitue, selon lui, un facteur de stabilisation. Elle renforce la crédibilité de l'État et limite l'influence des discours extrémistes, à condition qu'elle s'accompagne d'une protection effective des victimes et des témoins. Dans d'autres contextes, la publication s'est accompagnée d'initiatives de mémoire publique. Les expériences internationales montrent que la publication d'un rapport final marque généralement la transition entre la phase d'établissement des faits et celle de mise en œuvre. En Afrique du Sud, au Maroc, en Sierra Leone ou au Kenya, cette étape est intervenue peu après la finalisation du rapport et a structuré la suite du processus. Faute de publication, le contenu du rapport demeure inconnu. Les constats établis, les recommandations formulées et les responsabilités identifiées ne peuvent être pleinement appréciés. La reconnaissance attendue par les victimes et l'ouverture effective de la phase de mise en œuvre restent suspendues à cette décision. ■

3 QUESTIONS À



BERNARD ANOUMO DODJI BOKODJIN

Expert en justice transitionnelle

1 Pourquoi le rapport final d'une CVJR est-il si déterminant ?

Le rapport final est le document fondamental le plus important qu'une commission puisse produire. C'est une référence pour le pays engagé dans un processus de justice transitionnelle afin de se réinventer et se projeter vers l'avenir. Il permet d'établir la vérité : les violations commises, leurs auteurs, leurs victimes, les circonstances et les responsabilités. Sans publication, toute la vérité ne saurait être connue et l'on ne pourrait pas proposer des solutions adaptées.

2 En quoi la non-publication pose-t-elle problème pour les victimes ?

Le rapport joue un rôle en matière de justice en dressant l'état des lieux des crimes graves et imprescriptibles, permettant aux autorités compétentes d'engager les procédures nécessaires. Il fonde aussi la politique de réparation destinée aux victimes identifiées. Sans publication, comment vérifier que les mesures annoncées correspondent aux recommandations formulées ? Ne pas publier porte atteinte au droit à la vérité, au droit à la justice et au droit à la réparation.

3 Quels liens avec la réconciliation et la non-répétition ?

Le rapport contient des recommandations de réformes structurelles, politiques et institutionnelles pour garantir la non-répétition. Sans publication, aucun acteur ne peut assurer le suivi de leur mise en œuvre. Sans rapport disponible, le processus ne peut être considéré comme abouti.

AFRIQUE DU SUD : LA PUBLICATION QUI A STRUCTURÉ LA RÉCONCILIATION

En Afrique du Sud, la publication du rapport final de la Truth and Reconciliation Commission, en 1998, a marqué un tournant institutionnel majeur après l'apartheid. Rendu public, le document a consacré la reconnaissance officielle des violations et structuré la mise en œuvre des réparations et des réformes.

MASSIRÉ DIOP



Première séance d'écoute de la Truth and Reconciliation Commission en Afrique du Sud le 15 avril 1996.

La Truth and Reconciliation Commission (TRC) a été instituée en 1996, dans le contexte de la transition démocratique consécutive à la fin du régime d'apartheid. Elle était chargée d'enquêter sur les violations graves des droits humains commises entre 1960 et 1994, d'entendre les victimes

et d'examiner les demandes d'amnistie introduites par certains auteurs sous condition de divulgation complète des faits. Au terme de ses travaux, la commission a produit un rapport détaillé en plusieurs volumes. Celui-ci établissait les responsabilités institutionnelles, documentait les exactions commises, par les

forces de l'État comme par les mouvements de libération, et formulait des recommandations en matière de réparations et de réformes. Sa publication en 1998 a constitué un moment clé du processus de transition.

Reconnaissance Pour la première fois, les conclusions d'une instance officielle rendaient public un récit documenté des violences de l'ère apartheid. Les audiences, largement retransmises à la radio et à la télévision, avaient déjà exposé au grand jour les témoignages de milliers de victimes. La publication du rapport a donné une portée durable à cette reconnaissance, en intégrant ces récits dans un document de référence accessible à toute la Nation. Sur le plan institutionnel, le rap-

port a servi de base à l'élaboration de politiques publiques relatives aux réparations individuelles et à la réhabilitation des victimes. Il a également alimenté les débats sur la réforme des institutions de sécurité et sur la consolidation de l'État de droit. Si la mise en œuvre de certaines recommandations a été progressive et parfois partielle, le document publié a fourni un cadre formel pour orienter l'action des autorités. La publication du rapport a offert à la société civile, aux chercheurs et aux médias une base officielle pour suivre les engagements pris et nourrir le débat public sur la responsabilité et la mémoire. Près de trois décennies plus tard, l'expérience sud-africaine reste une référence en matière de justice transitionnelle. Si le rapport n'a pas effacé les inégalités héritées de l'apartheid, il a marqué le passage de l'établissement des faits à une phase de mise en œuvre appuyée sur un document rendu public. ■

CVJR : LE TEMPS DU RAPPORT

Après huit années de travaux et plus de 30 000 dépositions recueillies, la Commission Vérité, Justice et Réconciliation a remis son rapport final aux autorités. Dans les processus comparables, la publication de ce document marque une étape déterminante.

Création et mandat	Phase post-commission	Références comparatives
Janvier 2014 : Création de la Commission Vérité, Justice et Réconciliation 1960 – période récente : Période couverte par le mandat Travail accompli : Plus de 30 000 dépositions recueillies à travers le pays et auprès de la diaspora Durée des travaux : 8 ans Clôture : Décembre 2022 Fin officielle du mandat Rapport final remis Transmission aux autorités	• Mécanisme de gestion des réparations annoncé • Organes chargés du suivi et de la mise en œuvre envisagés 	Afrique du Sud : Rapport publié en 1998 Maroc : Rapport publié en 2005 Sierra Leone : Rapport publié en 2004 Kenya : Rapport publié en 2013

Source : Rédaction

Paru dans Journal du Mali l'Hebdo
N°565 du 26 février au 4 mars 2026

Journal du Mali

CANAL+



CONFÉDÉRATION AES : LA STRATÉGIE D'ACTION DE L'AN II EN LIGNE DE MIRE

Réunis à Ouagadougou du 24 au 26 février 2026, experts et ministres de la Confédération des États du Sahel travaillent à l'élaboration d'une feuille de route pour la deuxième année de l'organisation. Le document, proposé par le Burkina Faso et enrichi par le Mali et le Niger, doit servir de cadre stratégique aux prochaines étapes de l'intégration confédérale.

MOHAMED KENOVI

Ce travail s'inscrit dans la continuité de la première année d'existence de la Confédération, marquée par la mise en place progressive des mécanismes de coopération entre les trois États. La nouvelle feuille de route doit à la fois consolider ces acquis et accélérer l'opérationnalisation de l'espace confédéral. Proposé par le Burkina Faso, qui assure la présidence tournante de la Confédération depuis le 23 décembre 2025, le projet de feuille de route constitue la base des discussions en cours. Il repose sur les trois piliers fondateurs de l'AES : la défense et la sécurité, la diplomatie et le développement.



Les 3 Chefs d'Etat de l'AES valideront en dernier ressort la nouvelle feuille de route de la confédération.

Comité national AES du Niger et chef de la délégation nigérienne à Ouagadougou, la feuille de route finale doit refléter « une vision politique partagée et stratégiquement cohérente, des actions prio-

Une feuille de route tournée vers l'action En plus de l'exercice institutionnel, la feuille de route de l'An II devrait marquer un passage à une phase plus concrète pour la Confédération. Selon plusieurs observateurs, le document devrait mettre l'accent sur la coordination des opérations de sécurité, l'approfondissement de la libre circulation des personnes et des biens, ainsi que la mise en œuvre de projets économiques communs. Pour l'analyste politique Amadou Haidara, la nouvelle feuille de route pourrait constituer un tournant dans la consolidation de l'AES. Selon lui, « l'enjeu n'est plus seulement d'affirmer une vision politique commune, mais de produire des résultats visibles pour les populations ».

M.K

EN BREF

CEDEAO : LA FORCE EN ATTENTE EN DISCUSSION À FREETOWN

Les chefs d'état-major des armées des pays membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) se réunissent à Freetown, en Sierra Leone, du 24 au 27 février, pour examiner l'avenir de la force en attente régionale. Cette rencontre de haut niveau doit notamment permettre de préciser les modalités de mise en place d'une force régionale dédiée à la lutte contre le terrorisme. Durant ces travaux, chaque pays est appelé à indiquer le nombre de soldats qu'il mettra à disposition de la force. Une première phase de déploiement pourrait mobiliser entre 1 650 et près de 2 000 hommes dès 2026. Les discussions portent également sur la coordination sécuritaire avec le Mali, le Burkina Faso et le Niger, désormais regroupés au sein de la Confédération de l'Alliance des États du Sahel après leur retrait de la CEDEAO. Malgré cette nouvelle configuration, plusieurs observateurs soulignent la nécessité de maintenir une coopération étroite entre les deux organisations face à la menace terroriste dans la sous-région. ■

L'enjeu n'est plus seulement d'affirmer une vision politique commune, mais de produire des résultats visibles pour les populations.

Un document construit dans la concertation Avant leur arrivée à Ouagadougou, les États membres ont procédé à un examen approfondi du texte initial. Au Niger, une réunion préparatoire a permis d'introduire plusieurs amendements afin de mieux prendre en compte les priorités nationales, dans un esprit de cohésion et de responsabilité collective. Les autorités nigériennes ont notamment veillé à harmoniser leurs positions avant les discussions techniques et ministérielles. Ce travail en amont a permis de valider certaines propositions, d'apporter des corrections et d'introduire de nouvelles orientations, jugées nécessaires. Pour Mme Bayard Mariama Gamatié, vice-présidente du

ritaires clarifiées, hiérarchisées et validées, ainsi que la consolidation des acquis de l'An I, dans un instrument consensuel prêt à être mis en œuvre pour l'An II ». De son côté, le Mali a également contribué à l'enrichissement du document, avec l'objectif d'aboutir à une feuille de route réellement partagée. L'ambition affichée est de parvenir à un instrument consensuel, reflétant une vision stratégique commune et hiérarchisant clairement les actions prioritaires. Les conclusions des travaux des experts seront examinées ce 26 février par les ministres en charge des trois piliers de la Confédération, avant leur transmission aux chefs d'État pour adoption définitive.

populations, le développement endogène et le renforcement des partenariats internationaux fondés sur le respect de la souveraineté des États membres. L'objectif affiché reste de répondre aux attentes des populations en matière de sécurité, de mobilité et de progrès économique, tout en consolidant la solidarité entre les trois pays. Si elle est adoptée dans les prochains jours par les trois chefs d'État, la feuille de route de l'An II pourrait devenir le principal instrument stratégique de la Confédération AES pour transformer l'élan politique initial en réalisations concrètes et durables pour la deuxième année d'existence de l'organisation sahélienne. ■



MOHAMED ABDELLAHI ELKHALIL

« Il n'y aura pas de paix durable au Sahel sans l'inclusion des femmes »

Spécialiste des questions sociales et sécuritaires du Sahel, Mohamed Abdellahi Elkhailil est l'auteur de l'essai « Femmes sahéliennes, actrices clés de transitions réussies », paru en septembre 2025 aux éditions La Sahélienne. Dans cet entretien, il met en lumière le rôle souvent méconnu des femmes dans la résilience et la stabilité des sociétés sahéliennes.

PROPOS RECUEILLIS PAR MOHAMED KENOVI

Pourquoi avez-vous choisi d'écrire ce livre ? J'ai voulu combler le décalage entre le récit dominant et la réalité du terrain. L'histoire des transitions au Sahel est souvent racontée au masculin, alors que les femmes sont des actrices majeures de la résistance, de la médiation et de la reconstruction. Au Mali, au Burkina Faso ou au Niger, elles maintiennent le lien social lorsque tout s'effondre, nourrissent les communautés et posent les bases d'un avenir possible.

Qu'abordez-vous concrètement dans l'ouvrage ?

C'est une enquête de terrain qui mêle analyse géopolitique, repères historiques et témoignages. À travers quinze chapitres, je mets en lumière le rôle des femmes en tant que piliers de résilience, d'innovation et de paix, dans un contexte marqué par des crises sécuritaires et politiques. L'ouvrage examine les dynamiques de genre dans les traditions, la gouvernance, l'économie et l'éducation, tout en proposant des pistes pour un contrat social plus inclusif.

En quoi les femmes jouent-elles un rôle-clé dans la stabilité ?

Leur rôle est essentiel sur plusieurs plans. Sur le plan économique et alimentaire, elles font vivre les marchés, cultivent la terre et maintiennent l'activité en période de crise. Sur le plan social et sécuritaire, elles servent souvent de trait d'union entre les communautés et peuvent initier des dialogues locaux ou faciliter la circulation des personnes. Enfin, leur rôle éducatif est déterminant.

Quels obstacles freinent encore leur participation ?

Les freins sont à la fois culturels, économiques et politiques. Les poids des traditions et certaines interprétations religieuses limitent encore la place des femmes dans la sphère publique. L'accès inégal à la terre, au crédit et à la formation freine leur autonomisation. Les partis politiques les considèrent souvent comme un électorat plutôt que comme des candidates crédibles, malgré l'existence de lois favorables. L'insécurité et les violences aggravent également leur marginalisation.

Quel message souhaitez-vous transmettre ?

Aux décideurs, je veux rappeler qu'il n'y aura pas de paix durable au Sahel sans l'inclusion pleine et entière des femmes dans les négociations, les politiques de sécurité et les stratégies de développement. Aux jeunes générations, je veux dire que leur engagement est essentiel : l'avenir du Sahel dépend aussi de la place que les femmes sauront y prendre. ■

KOWBEYE!

TM1
La télé qui vous allume !

CHAQUE SAMEDI | 20H15

INFO • CULTURE • DIVERTISSEMENT

COMMANDE PUBLIQUE POUR LES PME : VERS UNE MISE EN ŒUVRE EFFECTIVE ?

Une exposition prévue le 4 mars 2026 à Bamako vise à préparer les artisans à l'orientation d'une partie de la commande publique vers les entreprises nationales. Présentée comme un signal fort en faveur des PME, la mesure devra encore relever plusieurs défis pour être pleinement effective.

FATOUMATA MAGUIRAGA

Selon la note signée le 13 février par le ministre Alousséni Sanou, chaque département ministériel devra réserver 100 000 000 de francs CFA dans son budget 2026 pour des acquisitions auprès d'entreprises locales. Rapportée à une vingtaine de départements, la mesure pourrait représenter entre 2 et 3 milliards de francs CFA fléchés vers le tissu productif national. À titre de comparaison, les marchés publics au Mali représentaient déjà plus de 500 milliards de francs CFA en 2019, selon les statistiques officielles, ce qui montre l'importance stratégique de la commande publique dans l'économie nationale. La décision s'inscrit dans une dynamique engagée depuis 2014 et précisée par le décret n°2018-0473 du 28 mai 2018, qui prévoit des mécanismes de préférence nationale et des obligations de sous-traitance au profit des PME. « Cette proposition est concrète. Cela peut contribuer à aplanir certaines difficultés », se réjouit Mamadou Minkoro Traoré, Président de l'APCMM. Pour l'économiste Dr Daman-guilé Diawara, l'opérationnalisation exige toutefois des ajustements : allègement des



Le ministre de l'Économie et des Finances, Alousséni Sanou.

garanties bancaires souvent dissuasives, adaptation des critères d'éligibilité fondés sur le chiffre d'affaires, relèvement de la marge de préférence autorisée dans l'espace communautaire et mise en place de circuits courts pour le règlement des factures.

Montant par département :
100 000 000 de francs CFA

Délai de paiement pour les contrats :
60 jours

Défis L'accès au crédit demeure l'un des principaux obstacles pour les PME maliennes. Même titulaires d'un marché, beaucoup peinent à mobiliser les financements nécessaires pour acheter les matières premières ou lancer la production. Les délais de paiement, officiellement fixés à 60 jours, sont régulièrement évoqués comme un point de tension par les fournisseurs.

La capacité de production, la conformité aux normes techniques et le respect des délais contractuels conditionneront également la crédibilité du dispositif. Une limitation excessive de la concurrence internationale pourrait entraîner des surcoûts si l'offre locale reste insuffisamment compétitive. Enfin, le risque de création d'entreprises de façade ou de concentration des marchés appelle à des mécanismes de contrôle rigoureux et transparents. La mesure peut devenir un puissant levier de soutien aux PME. Son efficacité dépendra cependant de la discipline budgétaire des administrations, du respect des règles communautaires et de la structuration réelle du tissu entrepreneurial national. ■

EN BREF

AGRICULTURE MONDIALE : SIX PAYS CAPABLES DE FAIRE BOUGER LES LIGNES

Dans le rapport intitulé « Appétits stratégiques et pivots agricoles », le Club Demeter, spécialisé dans les enjeux agricoles mondiaux, examine les défis stratégiques auxquels est confronté le monde agricole. Dans son édition 2026, publiée en février, il évoque le triple impératif d'un système agricole appelé à nourrir les populations, décarboner les économies et préserver l'environnement. Ambitions stratégiques, convoitises, rivalités et batailles commerciales voient plusieurs pays appelés à jouer un rôle-clé. Parmi eux, six États peuvent avoir une influence stratégique sur l'agriculture mondiale d'ici 2050. Regroupés sous l'acronyme CUBITA, ces pays (la République Démocratique du Congo, l'Ukraine, le Brésil, l'Indonésie, la Turquie et l'Australie) sont destinés à jouer un rôle déterminant pour l'avenir. En raison de leur « trajectoire », qui pourrait évoluer et faire bouger les lignes, ces États représentent 15% des terres émergées, 10% de la population mondiale et 30% des exportations agricoles. Grâce à leur poids démographique, à leurs richesses en ressources naturelles et à leur poids politique, ces pays peuvent influencer positivement ou négativement la sécurité alimentaire mondiale. ■

Coton Le Mali rétrogradé à la deuxième place africaine

Selon les estimations du Programme régional pour la production intégrée du coton en Afrique (PR-PICA), la production de coton au Mali est en baisse pour la campagne 2025-2026. Le pays cède la première place au Bénin. Entre le Bénin et le Mali, la bataille du coton se poursuit. Pour la campagne 2025-2026, le Bénin reprend

la tête, avec une production estimée à 647 290 tonnes, tandis que le Mali enregistre 433 700 tonnes, soit une chute de 34%. En termes de rendement, le Bénin affiche entre 1,1 et 1,2 tonne à l'hectare, contre 0,9 à 1 tonne à l'hectare au Mali. Les résultats de la campagne malienne s'expliquent par des perturbations climatiques, notam-

ment des inondations en fin de saison, un démarrage tardif de la campagne et des retards dans le paiement des producteurs. En attendant les résultats consolidés qui seront publiés lors de la réunion bilan du PR-PICA en avril 2026 au Togo, le coton malien reste au cœur de la stratégie de développement économique. Dans un contexte international

marqué par la baisse des prix du coton, le Mali ambitionne d'augmenter la transformation locale de 10 à 25%, notamment grâce à la construction de deux unités de filature d'une capacité totale de 45 000 tonnes de fibres. Pour relever ce défi, le pays doit mener à bien la transformation structurelle d'un secteur vital pour son économie et sa cohésion sociale. ■

Safe Go Le casque intelligent qui peut sauver des vies de motocyclistes

À Bamako, une innovation technologique attire l'attention des acteurs de la sécurité routière. Baptisé Safe Go, ce dispositif intelligent vise à protéger les motocyclistes, particulièrement exposés aux accidents de circulation dans la capitale malienne. Découvert lors d'une compétition de startups en 2025, le projet se distingue par son approche innovante, mêlant sécurité et technologies embarquées.

À cœur de cette invention se trouve un casque de protection revisité, transformé en véritable gadget high-tech. Inspiré des technologies futuristes popularisées par la science-fiction, à l'image des équipements du héros Iron Man, le casque Safe Go intègre des fonctionnalités avancées qui assistent le conducteur en temps réel. En cas de conduite dangereuse, une alerte vocale prévient immédiatement le motocycliste. De plus, le casque peut détecter un accident et déclencher automatiquement un appel aux secours, tout en transmettant la position GPS pour faciliter l'intervention. Dans la capitale malienne, les

motos représentent une part importante de la circulation routière et leurs accidents sont fréquents. Selon des estimations locales, plusieurs centaines de motocyclistes sont blessés chaque année, avec des dizaines de décès. Dans ce contexte, une solution comme Safe Go pourrait contribuer à réduire les risques et à améliorer la prise en charge des victimes. Cependant, le projet présente encore des faiblesses. Le jury de la compétition a salué l'idée, tout en soulignant des bases techniques fragiles. Parmi les défis figurent l'indisponibilité des serveurs dans le pays, le coût de fabrication relativement élevé des



Le casque Safe Go assiste le conducteur dans la circulation.

casques, ainsi que leur faible résistance aux chocs à cause des circuits électriques embarqués. Le financement global du projet reste également à consolider afin de les mettre sur le marché, ce qui s'avère d'autant plus complexe. À terme, Safe Go pourrait devenir un outil-clé pour sauver

des vies sur les routes maliennes, où la prévention est un enjeu majeur. Cette innovation locale pourrait transformer durablement la sécurité des motocyclistes et inspirer d'autres initiatives similaires en Afrique de l'Ouest dans les prochaines années. ■

IBRAHIM BABY

MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
DIRECTION GÉNÉRALE DU BUDGET



CONFÉRENCE DE LANCEMENT DES TRAVAUX DU PROCESSUS BUDGÉTAIRE

2027



JEUDI 26 FÉVRIER 2026
09H00



HÔTEL DE L'AMITIÉ



RÉPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

MALADIES RARES AU MALI : L'URGENCE D'AMÉLIORER LE DIAGNOSTIC

À l'occasion de la Journée mondiale des maladies rares, observée le 28 février, le Mali fait face à d'importants défis liés au diagnostic et à la prise en charge de ces pathologies. Les spécialistes appellent à renforcer la recherche et la sensibilisation pour mieux répondre aux réalités locales.

FATOUMATA MAGUIRAGA



Examen de résultat de radio d'un patient à l'hôpital du Point G.

Les maladies rares touchent moins d'une personne sur 2 000, selon la définition européenne. Au Mali, environ 900 familles sont concernées, pour près de 1 293 patients suivis, précise le Dr Guida Landouré, neurologue au CHU du Point G. Certaines de ces pathologies sont extrêmement rares : dans certains cas, une maladie peut ne concerner qu'une seule famille au monde. Au Mali, deux familles présenteraient ainsi des maladies dont les variants génétiques n'ont pas encore été identifiés ailleurs. Mises ensemble, ces pathologies toucheraient entre 300 et 400 millions de personnes dans le monde. On estime qu'il existe entre 7 000 et 8 000 maladies rares identifiées.

Particularités Environ 70 à 80% des maladies rares ont une origine génétique et sont transmissibles de façon héréditaire.

Seule une minorité - moins de 5 à 10% - dispose aujourd'hui d'un traitement spécifique, tandis que la majorité ne bénéficie encore que d'une prise en charge symptomatique. La recherche progresse néanmoins chaque année avec le développement de nouvelles thérapies ciblées.

Les patients diagnostiqués n'acceptent pas la maladie, parce que les maladies génétiques sont souvent associées à une malédiction.

Maladies héréditaires pouvant toucher plusieurs membres d'une même famille, ces pathologies sont souvent mal acceptées. « Les patients diagnostiqués n'acceptent pas la maladie, parce que les maladies génétiques sont souvent associées à une malédiction », explique le Dr Landouré. D'où l'importance d'une sensibilisation intense pour favo-

riser un meilleur diagnostic et encourager la participation à la recherche. Les causes ou expressions de certaines maladies rares au Mali peuvent différer de celles observées dans d'autres populations, ce qui souligne la nécessité d'études locales afin d'adapter les approches thérapeutiques. Ces pathologies peuvent affecter différentes parties du corps et concerner la neurologie, la cardiologie ou encore d'autres spécialités. Elles évoluent souvent de manière progressive et peuvent, selon les cas, réduire l'espérance de vie. Des traitements existent pour certains cas connus au Mali, mais leur coût reste extrêmement élevé, pouvant atteindre plusieurs dizaines de milliers de dollars par dose et nécessitant des administrations

répétées. D'autres options, plus accessibles, sont encore à l'étude dans certains pays. Par ailleurs, des prises en charge non curatives permettent d'améliorer la qualité de vie des patients : traitement symptomatique pour soulager la douleur, réduire la fréquence des crises ou encore suppléments spécifiques visant à améliorer la motricité. ■

EN BREF

ÉGALITÉ DES CHANCES : APPLICATION LIMITÉE DES LOIS

L'égalité des chances n'est pas encore une réalité, selon un rapport de la Banque mondiale. À l'échelle mondiale, les lois visant à garantir l'égalité des chances économiques pour les femmes ne sont en moyenne appliquées qu'à moitié. À travers le monde, seulement 4% des femmes vivent dans des pays qui leur garantissent des droits économiques presque égaux à ceux des hommes. La faible mise en œuvre de ces textes illustre l'ampleur du fossé à combler pour permettre aux femmes de contribuer pleinement à la croissance. Même en cas d'application complète, ces lois permettraient aux femmes de bénéficier d'environ deux tiers des droits dont jouissent les hommes. Outre l'analyse de l'égalité telle qu'inscrite dans les textes, l'édition actuelle du rapport « Les femmes, l'entreprise et le droit » évalue le degré d'application de ces dispositions. Malgré des progrès dans l'adoption de nouvelles lois favorisant l'égalité des chances, moins de la moitié des services nécessaires à leur mise en œuvre sont opérationnels. Concernant l'adoption de textes en faveur de l'égalité économique entre hommes et femmes, la moyenne mondiale affiche un score de 67/100. Pour ce qui est de la mise en œuvre, la moyenne chute à 53 et pour les systèmes nécessaires à l'exercice de ces droits la moyenne retombe à 47. Le rapport analyse la situation des femmes dans dix domaines principaux, dont la protection contre les violences, l'accès aux services de garde d'enfants, l'entrepreneuriat et les protections liées à l'emploi. Au cours de la prochaine décennie, 1,2 milliard de jeunes, dont la moitié de filles, entreront sur le marché du travail. Leur garantir l'égalité des chances n'est pas seulement une question de justice sociale, c'est un « impératif économique ». ■

IRAN - USA : DISCUSSIONS SUR LE NUCLÉAIRE

Washington et Téhéran doivent reprendre leurs discussions indirectes sur le nucléaire ce 26 février à Genève, sous médiation omanaise. Cette nouvelle session intervient dans un climat de pression militaire et d'escalade verbale.

MASSIRÉ DIOP



La délégation iranienne à son arrivée à Genève le 17 février 2026.

Les États-Unis et l'Iran sont attendus ce jeudi à Genève pour un nouveau round de discussions indirectes sur le programme nucléaire iranien. L'annonce a été confirmée par le ministre omanais des Affaires étrangères, Badr Albusaidi, dont le pays assure la médiation entre les deux capitales. Cette rencontre fait suite à deux cycles précédents, organisés d'abord à Mascate puis à Genève le 17 février, où les parties ont convenu de principes généraux en vue d'un éventuel accord. Côté iranien, le ministre des Affaires étrangères Abbas Araghchi doit faire face à

l'émissaire spécial américain Steve Witkoff. Le chef de la diplomatie iranienne a évoqué « une bonne chance » d'aboutir à une solution diplomatique, tout en rappelant que Téhéran n'acceptera de discuter que de son programme nucléaire. Les questions relatives aux missiles balistiques ou aux alliances régionales de l'Iran sont exclues du cadre des négociations. Le cœur du désaccord demeure l'enrichissement de l'uranium. Washington affirme que l'Iran ne doit conserver aucune capacité susceptible de conduire à la fabrication d'une arme nucléaire. Téhéran défend son

droit souverain à l'enrichissement à des fins civiles. Les rapports récents de l'Agence internationale de l'énergie atomique font état d'un niveau d'enrichissement élevé, alimentant les inquiétudes occidentales. Ces discussions s'ouvrent alors que les États-Unis maintiennent une présence militaire renforcée au Moyen-Orient. Selon des responsables américains, des ajustements logistiques ont été observés dans plusieurs bases de la région, notamment au Qatar et à Bahreïn, siège de la 5ème flotte américaine. Des estimations évoquent entre 30 000 et 40 000 soldats américains déployés dans la zone. Le Président Donald Trump a déclaré que l'option militaire restait envisageable en cas d'échec diplomatique. L'Iran, de son côté, a averti par l'intermédiaire de sa mission auprès des Nations unies que toute attaque américaine qui viserait ses intérêts entraînerait des représailles contre les bases et installations américaines dans la région. Ces échanges se déroulent dans un climat intérieur tendu en Iran, où des rassemblements d'étudiants ont été signalés à Téhéran et dans plusieurs grandes villes après la répression de manifestations en janvier. Notons enfin que le précédent accord de 2015 reste fragilisé et qu'aucune alternative formelle n'a encore émergé, laissant à la session de Genève la possibilité de préciser les contours d'un éventuel compromis. ■

UNE SEMAINE DANS LE MONDE

Océans : Montréal accueille le World Ocean Summit 2026

La 13^{ème} édition du World Ocean Summit & Expo, organisée par Economist Impact, se tiendra les 4 et 5 mars 2026 au Palais des Congrès de Montréal, au Canada. L'événement réunira plus de 800 participants et 120 intervenants issus des milieux politique, scientifique, économique et financier, autour des enjeux liés à la santé des océans et à l'économie bleue. Au programme figurent la décarbonation du transport maritime, l'aquaculture durable, la lutte contre l'acidification des océans, la protection de la biodiversité marine et le financement de projets dits « bleus ». Le sommet vise à traduire en actions concrètes les engagements internationaux récents, notamment le Traité sur la haute mer (BBNJ) et l'accord de l'OMC sur les subventions à la pêche. Les océans couvrent environ 70% de la surface du globe et absorbent environ 90% de l'excès de chaleur lié au réchauffement climatique. Cette rencontre entend ainsi accélérer des progrès mesurables pour l'atteinte des objectifs climatiques mondiaux. ■

ÉCHOS DES RÉGIONS

NiORO : BLOCUS ROUTIER ET PÉNURIE DE LIQUIDITÉS

Selon plusieurs sources locales, la ville de NiORO du Sahel fait face à un blocus imposé par le groupe jihadiste Jama'at Nusrat al-Islam wal-Muslimin (JNIM), limitant l'accès routier et les échanges commerciaux. Selon Mamadou Camara, président du Conseil communal de la jeunesse de Youri, les routes menant à NiORO sont coupées depuis près de trois mois, perturbant fortement la vie quotidienne des habitants. Ce blocus affecte les échanges commerciaux et l'approvisionnement, dans un contexte déjà marqué par le mois de Ramadan. L'absence d'accès routier empêche également les agents de transfert d'argent de ravitailler la localité en espèces. De nombreux habitants disposent de fonds sur leurs comptes de mobile money, sans pouvoir les retirer faute de liquidités disponibles. Face à ces difficultés, les responsables locaux appellent les autorités à agir rapidement afin de rétablir la circulation et soulager les populations affectées.

LIGUE 1 PRO : POINT SUR LES MATCHS EN RETARD DU STADE MALIEN ET DU DJOLIBA AC

En raison de leur participation aux compétitions africaines, le Stade malien de Bamako et le Djoliba AC ont accumulé quatre journées de retard dans le championnat national, la Ligue 1 Pro Orange. Les deux clubs ont entamé le 18 février 2026 la série de rattrapage de ces rencontres, dont les résultats pourraient bousculer le classement général de la phase aller.

MOHAMED KENOUI



Le Stade malien a été tenu en échec par l'As Bakaridjan lors de la 11^{ème} journée (0-0).

Lors de la 10^{ème} journée, le Djoliba AC a signé une courte mais précieuse victoire face à Binga FC (1-0), jusqu'alors leader provisoire du championnat. Le Stade malien s'est également imposé sur le même score contre l'Union sportive des Forces armées et de sécurité (US-

FAS), remportant trois points importants pour rester au contact du peloton de tête. En revanche, la 11^{ème} journée a été moins prolifique pour les deux formations. Le Djoliba AC a été tenu en échec par le FC Diarra (0-0), tandis que le Stade malien a concédé un match nul surprise face à l'AS

Bakaridjan (0-0), premier club non relégable. Ces résultats ont légèrement freiné l'élan des deux prétendants au titre, sans toutefois compromettre leurs ambitions.

Un classement toujours ouvert Au classement provisoire, actualisé après ces deux journées en retard disputées, Binga FC et l'AS Réal de Bamako occupent conjointement la tête avec 24 points chacun. Le Djoliba AC suit de près avec 23 points, devant le FC Diarra (22 points) et l'USFAS (21 points). Le Stade malien pointe à la 7^{ème} place avec 19 points (+3), à égalité de points avec l'AS Korofina (+6), mais conserve un potentiel de progression avec ses deux autres matchs restants. La 12^{ème} journée, prévue le 4 mars 2026, pourrait redistribuer les cartes. Le Djoliba AC affrontera l'AS Réal de Bamako dans un choc direct en haut du tableau. Une victoire des Rouges pourrait leur permettre de prendre la tête du classement, à condition que Binga FC ne l'emporte pas face au Stade malien dans l'autre affiche. De son côté, le Stade malien aura une belle occasion de se rapprocher des premières places. Un succès contre Binga FC lui permettrait de grimper jusqu'à la 5^{ème} position, avec 22 points, avant son dernier match en retard contre le FC Diarra lors de la 13^{ème} journée. Pour cette 13^{ème} journée, dont la date n'a pas encore été annoncée et qui clôturera la phase aller du championnat, le Djoliba AC sera opposé à l'AS Korofina. ■

Éliminatoires Mondial FIBA 2027 Les Aigles visent haut

La première fenêtre de qualification pour la Coupe du monde FIBA 2027 s'ouvre ce jeudi 26 février à Alexandrie, en Égypte. Logés dans le groupe D, les Aigles entament la compétition le même jour face au pays hôte, avant d'affronter l'Ouganda et l'Angola, respectivement les 28 février et 1^{er} mars 2026. Des adversaires que le Mali connaît bien, les ayant tous croisés lors de l'Afrobasket 2025, où les Aigles avaient terminé Vice-champions d'Afrique. La délégation malienne, composée des 12 joueurs retenus et du staff technique, avec à sa tête le sélectionneur national Alhadji Dicko, s'est envolée mardi pour l'Égypte, après quelques jours de préparation à Bamako. L'objectif des Aigles, comme le soulignait le sélectionneur national dans nos colonnes la semaine dernière, est de se qualifier pour la prochaine Coupe du monde, prévue au Qatar en 2027. ■



CARTONS DE LA SEMAINE

Bodö/Glimt s'est qualifié le 24 février pour les huitièmes de finale de la Ligue des champions UEFA en éliminant l'Inter Milan, finaliste de la dernière édition. Le club norvégien s'est imposé sur un score cumulé de 5-2 face aux Nerazzurri et poursuit son parcours exceptionnel, après avoir également battu l'Atlético de Madrid et Manchester City en phase de groupes.

Après trois ans d'enquête, **Achraf Hakimi** a été renvoyé le 24 février devant la Cour criminelle départementale des Hauts-de-Seine pour viol. Accusé depuis février 2023, le défenseur marocain du PSG devra passer devant le tribunal. Dans son ordonnance d'accusation, la juge reproche au joueur d'avoir exercé une « contrainte morale » pour parvenir à « des actes de pénétration ».

FESTIVAL ALI FARKA TOURÉ : VINGT ANS D'HÉRITAGE VIVANT

La neuvième édition du Festival Ali Farka Touré se tiendra du 27 au 29 mars 2026. Une édition spéciale qui coïncide avec les 20 ans de la disparition d'Ali Farka Touré, musicien malien de renommée internationale, double lauréat des Grammy Awards. L'événement sera consacré à la célébration d'« Ali » dans toutes ses dimensions.

FATOUMATA MAGUIRAGA



Le festival Ali Farka Touré commémore cette année les 20 ans de la disparition de l'artiste.

L'artiste malien, disparu le 7 mars 2006, est célébré chaque année à travers un festival qui entend perpétuer l'immense héritage laissé par l'homme et l'artiste. Cet événement revêt un caractère particulier avec la commémoration des vingt ans de sa disparition. Dédiée à la célébration d'Ali dans toutes ses dimensions - artistique, spirituelle et universelle - cette neuvième édition présente une importance particulière pour ses organisateurs et les admirateurs de l'artiste. Prévue dans le quartier de Lafiabougou,

au sein de la famille du disparu, la manifestation s'articulera autour de plusieurs activités : ateliers de formation artistique et musicale, foire exposition-vente, scène de promotion des talents locaux, actions communautaires de sensibilisation et initiatives sociales et citoyennes.

Dimension universelle « Ali, 20 ans d'héritage vivant », tel est le thème central de cette édition anniversaire, qui célèbre bien plus qu'un artiste. En plus de son immense talent, qui a porté son

nom au-delà des frontières maliennes et contribué au rayonnement international du blues sahélien, Ali Farka Touré demeure, pour ses héritiers et pour de nombreux Maliens, un homme humble et profondément attaché à ses origines. Après une carrière solo marquée par plusieurs albums majeurs, Ali Farka Touré, considéré comme l'un des plus grands guitaristes africains et figure du blues contemporain, enregistre des œuvres devenues emblématiques. Parmi elles, Talking Timbuktu, avec Ry Cooder (1994), qui lui vaut un premier Grammy Award en 1995, puis In the Heart of the Moon, avec Toumani Diabaté (2005), récompensé d'un second Grammy Award en 2006. En 1997, il retourne à Niafunké, au nord du Mali, où il se consacre à l'agriculture. Élu maire, il contribue au développement local tout en poursuivant sa carrière musicale, affirmant son attachement à sa terre et à sa communauté. À son immense héritage musical ses héritiers associent aujourd'hui la valorisation de sa dimension humaine, fondée sur le partage, la solidarité et le vivre-ensemble. Cette neuvième édition rend hommage à l'artiste, souvent présenté comme l'un des artisans du lien entre le blues africain et ses racines afro-américaines, et invite la communauté à réfléchir à ces vingt années d'héritage vivant en partageant avis et suggestions afin de célébrer dignement Ali et de s'inspirer de son parcours. ■

INFO PEOPLE

YOUSSEU N'DOUR DE RETOUR À BAMAKO

Bamako s'apprête à vivre un moment fort avec la présence de Youssou N'Dour le 25 avril 2026 au Jardin du Golf de l'Hôtel Amitié, à l'occasion du Bal des Grands. Même dans un format VIP, la venue de l'icône sénégalaise dépasse le cadre d'une simple prestation. Depuis la chanson « Bamako » (1984) son lien avec la capitale malienne est inscrit dans l'histoire musicale ouest-africaine. Attendu depuis longtemps par un public attaché à son art, son retour symbolise les ponts culturels entre le Mali et le Sénégal. Accompagné du Super Étoile de Dakar, Youssou N'Dour offrira une performance exclusive qui marque déjà l'agenda culturel 2026 à Bamako.



HABIB KOITÉ EN CONCERT À MINNEAPOLIS

Habib Koité poursuit sa tournée internationale 2026 avec une date marquante, le 24 mars à Minneapolis, aux États-Unis. Figure majeure de la musique malienne contemporaine, le guitariste et chanteur continue de porter haut les sonorités mandingues sur les grandes scènes internationales. Reconnu pour son style unique mêlant tradition, modernité et influences blues, Habib Koité séduit un public fidèle à travers le monde. Ce concert s'inscrit dans une série de performances qui confirment son rayonnement au-delà du continent africain. Chaque apparition scénique est l'occasion de revisiter ses classiques et de célébrer la richesse culturelle du Mali.



Directeur de publication :
Mahamadou CAMARA
mcamara@journaldumali.com

Directrice déléguée :
Aurélien DUPIN
aurelie.dupin@journaldumali.com

Rédacteur en chef :
Massiré DIOP

Secrétaire de rédaction :
Ramata DIAOURÉ

Rédaction :
Mohamed KENOUI - Fatoumata MAGUIRAGA

Photographie : Bakary E. DAOU

Infographiste : Marc DEMBÉLÉ

JOURNAL DU MALI L'HEBDO, édité par IMPACT MÉDIA Presse.
Hamdallaye ACI 2000 - Immeuble Badenya, près M/ÉVA Palace - Bamako
Tél : +223 20 23 00 66
www.journaldumali.com
contact@journaldumali.com



Adoptez des **solutions biométriques avancées** pour plus de **sécurité.**



20 28 00 00
www.afribone.com

